



**DECISION DU MAIRE
N°DEC2026-002
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DELEGUES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Convention avec le CAUE du Loiret pour l'organisation et l'accueil d'un atelier archi-ludique

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et de services, à 100 000 € HT et, s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que l'atelier archi-ludique du CAUE, programmé durant les vacances de février en écho à la thématique « villes et campagnes » de la nuit de la lecture et à l'exposition « Graine de cabanes » du mois de janvier, rentre dans la programmation culturelle de la saison 2025-2026,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention avec le CAUE du Loiret pour l'organisation et l'accueil d'un atelier archi-ludique « Imagine ta façade de maison » le mercredi 25 février 2026 dans la salle Irène Frain de la bibliothèque George-Sand. La prestation est proposée à titre gracieux.

Article 2 : De prendre à sa charge l'organisation et l'accueil de l'atelier, ainsi que l'achat de petit matériel par le biais du budget de la bibliothèque.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 15 janvier 2026

Le Maire
Laurent Baude



22 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le



ID : 045-214503088-20260115-DEC2026_002-AU

CONVENTION

Ateliers archi ludiques

Durée recommandée : 2h30

Atelier n°5 : Imagine ta maison

Imagine le plan de ta maison comme un architecte, puis construit ses murs, son toit et son jardin en l'orientant par rapport au soleil. Des petits jeux te permettront de rendre ta maison unique !

Durée recommandée : 2h30

Article 2 – Public et format de l'atelier

Le CAUE recommande de proposer les ateliers à une cible définie : des enfants âgés de 9 à 12 ans, et un groupe de 10 enfants maximum.

Un atelier dure entre 2h30 à 3h, et se déroule généralement le mercredi après-midi.

Article 3 – Accueil et mise à disposition de l'espace

La structure accueillante s'engage à mettre à disposition du CAUE un espace au calme pour pouvoir mener à bien l'atelier.

En termes de matériel, l'équipe du CAUE aura besoin de :

- Tables (quantité : 6 minimum)
- Chaises (quantité : 10 minimum)
- Un point d'eau à proximité pour le nettoyage du matériel en fin de séance.

Le CAUE aura besoin d'accéder à la salle environ 45 minutes à 1h avant le début de la séance, pour la mise en place du matériel.

Le CAUE aura également besoin d'une personne de la structure accueillante pour participer à l'atelier et encadrer les enfants inscrits.

Article 4 – Gestion des inscriptions

Les inscriptions sont gérées par l'organisme d'accueil selon les conditions qu'il souhaite mettre en place.

Un relais par le CAUE est possible sur ses canaux de communication pour informer le public de la tenue de l'évènement. Des visuels peuvent être mis à disposition.

Article 5 – Conditions financières

Si la structure est adhérente au CAUE du Loiret, l'organisation et l'animation des ateliers archi ludiques lui sont alors proposées à titre gratuit.

Si la structure n'est pas adhérente, une participation financière lui sera alors demandée pour couvrir les frais de matériel. Ces frais s'élèvent à 60€ TTC par séance, pour 10 enfants maximum.

Dans le cadre de cette convention, la structure accueillante est / ~~n'est pas~~ [rayer mention incorrecte] adhérente au CAUE du Loiret.

Article 6 – Engagement en cas d'annulation de l'évènement

Si l'évènement venait à être annulé :

Paiement des frais engagés par le CAUE

La structure accueillante s'engage à payer le forfait de 60€ par séance en dédommagement des frais engagés pour le matériel par le CAUE.

CONVENTION Ateliers archi ludiques

Entre

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret
32 avenue Jean Zay
45000 Orléans
représenté par son directeur Hervé CIVIDINO

Et

La mairie de Semoy
20 place François Mitterand
45400 Semoy
représentée par son maire Laure BAUDE

**pour l'organisation et l'accueil de 1 atelier archi ludique, le mercredi 25 février 2026, de 15h à 17h,
à la bibliothèque de Semoy**

Il a été convenu :

Article 1 – Objet contenu

Le CAUE du Loiret propose d'organiser un ou plusieurs ateliers archi ludiques, destinés au jeune public, dans les locaux de la structure mentionnée ci-dessus. Au choix parmi le programme suivant :

Atelier n°1 : Imagine la façade de ta maison

Comprendre la composition d'une façade de maison typique du Loiret. Les enfants s'initient ensuite aux principes de l'architecture, en créant la façade de leur rêve grâce au dessin, à la peinture ou d'autres mediums.

Durée recommandée : 2h30 / Durée effective : **2h**

Atelier n°2 : Ma ville idéale

Réfléchir à la composition d'une ville, sa forme, son paysage et ses circulations. Les enfants découvrent les notions d'urbanisme et d'aménagement d'une ville et créent leur propre ville avec les bâtiments imaginés précédemment.

Durée recommandée : 2h30

Atelier n°3 : Un paysage, des paysages

Découverte du paysage au travers des représentations variées d'hier et d'aujourd'hui. S'initier à la représentation de paysage, par le collage et le pochoir, pour les comprendre un peu mieux !

Durée recommandée : 2h30

Atelier n°4 : Un pont sur la Loire

Découvrir la Loire et les rivières du Loiret à travers ses ponts et imaginer un nouveau pont sur la Loire. Les enfants s'initient aux principes de l'architecture et de l'ingénierie en construisant un "ouvrage d'art" grâce à du papier, du carton et de la peinture. Le challenge pour les enfants : le pont devra tenir entre les deux rives !

CONVENTION Ateliers archi ludiques

Report de la séance

La structure accueillante pourra reporter l'atelier à une date ultérieure, en concertation avec l'équipe du CAUE et selon ses disponibilités.

Article 6 – Engagement en termes de communication externe

La structure s'engage à mentionner le nom du CAUE du Loiret sur ses différents supports de communication visant à promouvoir la tenue de l'atelier (affiche, site internet, réseaux sociaux, flyer, article presse...). Des éléments graphiques seront fournis par le CAUE (logo, affiche) pour permettre à l'emprunteur de l'identifier.

Article 7 – Durée

L'atelier se tiendra le mercredi 25 février 2026, de 15h à 17h à la bibliothèque de Semoy.

Fait en 2 exemplaires, à Orléans, le 12 janvier 2026

Pour l'organisme emprunteur,
son représentant



Pour le CAUE du Loiret,
son représentant

Hervé Cividino



Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le



ID : 045-214503088-20260115-DEC2026_002-AU